



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

**17 décembre 2020**

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 17 décembre 2020, à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

**Présents :**

Marie Claire BARCOUDAT, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Jérôme MAY, René SUCHET.

**Nombre de conseillers en exercice :** 11

**Présents :** 8

**Représentés :** 0

**Excusés :** Alain CHAZAL, Leatitia CLAVIER, Jean BRANSIET.

**Votants :** 8

**Secrétaire de séance :** Jérôme May.

Madame la maire constate que le quorum est atteint, elle ouvre la séance et soumet aux membres du conseil municipal l'approbation du compte rendu de la réunion du 26 novembre 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1. Délibération pour approbation de la convention relative à l'adhésion au service optionnel *pôle santé au travail*, créé au sein du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.**

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, accomplit des prestations obligatoires, pour le compte de toutes les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Il propose également de manière optionnelle, par convention, le service dédié à la médecine professionnelle et préventive pour les agents municipaux.

**Il est proposé au conseil municipal d'accepter :**

- De charger le service optionnel Pôle Santé au travail, créé par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des deux agents communaux, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le coût d'adhésion a été établi par délibération du conseil d'administration du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire du 6 novembre 2020, pour l'exercice 2021, sur la base annuelle de 94 €. Cette cotisation pourra être revalorisée annuellement, sur décision expresse du conseil d'administration du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

- D'autoriser madame la maire à signer la convention en résultant.

Cette proposition est votée à l'unanimité

## 2. Délibération pour approbation de la convention de transport service fourrière animale.

La convention de transport service fourrière animale est arrivée à échéance. Il est nécessaire de la renouveler pour une période d'un an, du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021.

La commune confie au domaine des Mûriers, la possibilité de transporter les chiens et chats errants, trouvés sur son territoire, aux tarifs en vigueur. Cette charge sera supportée par les propriétaires s'ils sont retrouvés, à défaut c'est la commune qui prendra en charge cette dépense.

Si le service technique de la commune transporte les chiens et chats en état de divagation à la fourrière, il n'y aura aucun frais.

**Il est proposé au conseil municipal d'autoriser** madame la maire à signer la convention. La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 3. Informations diverses

### Éclairage public

Suite à l'enquête menée auprès de la population en juin 2018, concernant l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h30 du matin (les retours ayant été très majoritairement favorable) : la proposition serait d'élargir sensiblement cette plage horaire, d'une demi-heure en début de nuit et d'une demi-heure à l'aurore, soit de 23H à 6h00. Ce qui permettrait de poursuivre les économies engagées, tout en s'harmonisant avec ce qui est pratiqué dans les communes environnantes. Il est décidé de consulter les personnes plus particulièrement concernées, afin de pouvoir statuer lors d'un prochain conseil municipal.

### Point de méthode sur l'urbanisme

Une réflexion est conduite, sur la gestion et l'organisation des dossiers d'urbanisme (une quinzaine de demandes par an) : il est convenu que l'attention de la municipalité porte uniquement sur les demandes traitées au cours du présent mandat ; l'enjeu est de sensibiliser la population sur l'importance du cadre de vie, pour préserver au mieux le patrimoine bâti de la commune. Cela passe par la diffusion de l'information (article dans le bulletin municipal, page dédiée sur le site internet), ainsi que par l'accompagnement lors du traitement des dossiers (instruits par les services de Loire-Foréz-Agglomération, éventuellement l'architecte des bâtiments de France dans le périmètre classé, pour éclairer la décision finale qui revient à la maire). Il convient d'être vigilant lors de la réalisation des travaux et de respecter les instructions délivrées avec l'autorisation afin d'obtenir le certificat de conformité (délivré à l'issue du chantier), document demandé en cas de vente.

### Travaux prévisionnels

- Afin d'éviter d'éventuels stationnements intempestifs et de protéger la zone engazonnée d'évacuation des eaux de la rue du Château, des devis sont en cours pour l'achat de poteau en bois avec réflecteurs.
- Tout est prêt pour la mise en place du plateau traversant prévu route de Tiranges, près du centre permanent, les travaux débiteront en mars-avril (en fonction des conditions climatiques). Durant ces travaux il est prévu une circulation alternée ; la route départementale en mauvais état sera refaite, une fois que l'ensemble des aménagements de sécurité routière auront été installés.
- Après expertise de la voirie communale par les services de Loire-Foréz-Agglomération, plusieurs portions de route seront restaurées en 2021.

### CCAS

Retour de nombreux remerciements pour le CCAS suite à la distribution des colis gourmands.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h.

- Date prévisionnelle du prochain conseil municipal le 21 janvier 2021

